

Paris, le 20 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécurité sanitaire et protection animale en abattoirs : l'incurie doit cesser !

Le reportage « [La viande dans tous ses états](#) » diffusé par le magazine « Envoyé spécial » sur France 2, jeudi 16 février 2012, suscite de vifs commentaires.

Ce reportage dévoile les conditions d'abattage sans étourdissement des animaux et l'insuffisance voire l'absence de contrôles sanitaires dans des abattoirs français, source de violations répétées des règles relatives à la protection animale et à l'hygiène alimentaire.

De tels dysfonctionnements ont déjà été relevés par la Cour des comptes qui, dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture, le 23 juin 2010, considérait la situation sanitaire des abattoirs comme « préoccupante » mais également par les services de la Commission européenne dans plusieurs rapports publiés par l'Office Alimentaire et Vétérinaire, notamment à la suite de ses audits de 2006 et 2009.

Devant de tels constats, le citoyen consommateur de viandes pouvait espérer que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires à un renforcement des contrôles sanitaires.
Or, il n'en est rien.

Par un [décret n° 2012-198](#) publié au Journal Officiel, le 10 février dernier, l'Etat entend en effet lancer un projet pilote dans 12 abattoirs de volailles et lapins où les vétérinaires seront... absents ! Ce décret précise que, dans ces 12 établissements, ce seront aux exploitants d'assurer eux-mêmes l'inspection *ante mortem* (contrôle des règles relatives à la santé et protection animales) et *post mortem* (inspection des viandes).

Rappelons que la même expérience d'autocontrôles par les abattoirs avait été lancée l'année dernière dans deux des plus gros abattoirs de porcs bretons, suscitant la légitime [colère des organisations syndicales](#).

Ces expériences « pilotes » préfigurent-elles les contrôles sanitaires de demain ? Comment, en excluant les inspecteurs vétérinaires des abattoirs, le Gouvernement pourra-t-il répondre aux légitimes inquiétudes des consommateurs en termes d'hygiène alimentaire et de protection animale ?

Comment, avec une telle dérégulation sanitaire, le ministre de l'Agriculture entend-il mettre un terme aux dérives de l'abattage rituel sans étourdissement et faire correctement appliquer le [décret du 28 décembre 2011](#) qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain ?

L'OABA, seule association de protection animale habilitée à visiter les abattoirs français depuis 1961, appelle le Gouvernement à reconsidérer sa politique et à réunir d'urgence l'« [Observatoire national des abattoirs](#) », instauré par arrêté du 9 février 2012. Un observatoire national où les associations de protection animale sont absentes, ce qui en dit long sur la volonté de transparence...

Même si le contexte politique s'y prête, les consommateurs et les associations de protection animale ne se contenteront pas de simples promesses. Ils exigent des actes concrets pour assurer la sécurité des produits alimentaires et la protection des animaux.

Contact presse : Frédéric FREUND